



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 009/ACAJ/2024

“Dénonciation de la discrimination par la CENI de la Candidature de Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus à l'élection de Gouverneur de la ville /Province de Kinshasa “.

Kinshasa, le 04 avril 2024, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) dénonce la discrimination dont ont été victimes Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus et son colistier, Monsieur MALONGO BILAMBA Guy Richard, dont s'est rendu coupable la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) lors du traitement des candidatures pour l'élection de Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Ville/Province de Kinshasa.

En effet, par son communiqué n° 016/CENI/2024 du 1er mars 2024, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) avait fixé la clôture du dépôt des candidatures pour les élections des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs au 8 mars 2024 à 16h30. Malgré cette annonce, la lenteur administrative du personnel de la CENI dans le traitement des dossiers n'a pas facilité l'affluence des candidatures. Face à cette situation, la CENI décida de distribuer des jetons aux candidats ou à leurs mandataires spéciaux présents dans ses locaux, en raison de l'incapacité à accomplir les formalités d'enregistrement de toutes les candidatures dans les délais impartis. Ainsi, le 8 mars 2024, la CENI, usant de son autorité, a pris l'initiative de remettre à tous les candidats un jeton valable pour 48 heures, afin de ne pas avantager les retardataires par ce délai de grâce.

Fort de son jeton, le mandataire spécial de **Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus** fera réceptionner le dossier complet le lendemain, soit le 9 mars 2024 et ce, sans aucune réserve de la part de la CENI.

Contre toute attente, après leur avoir pourtant remis un récépissé définitif en bonne et due forme le 10 Mars 2024, plus de deux semaines après, vendredi 29 Mars 2024, lors de la publication des listes provisoires des candidats Gouverneurs et Vice-Gouverneurs, la CENI, va de manière sélective rejeter la candidature de **Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus** et de son **Colistier Monsieur MALONGO BILAMBA Guy Richard** de la liste des candidatures retenues pour l'élection de Gouverneurs et Vice-Gouverneurs pour la ville/Province de Kinshasa sans motivation sérieuse, alors que les autres candidats, porteurs de même jeton de prolongation de délai ont été provisoirement retenus par elle. Donc, seule la candidature de **Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus** a été discriminée !

L'ACAJ dénonce cette discrimination, commise par une institution d'appui à la démocratie, et ce, en violation des articles 12 et 13 de la Constitution. Face à cette discrimination l'ACAJ estime que :

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamen, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996
Email : info@acajrdc.org
Web site : www.acajrdc.org
Impôt : A1923800R
N° de Compte Bancaire TMB :
00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu - Mbuji-Mayi
- Bunia - Kananga
- Goma - Kalemie
- Mbandaka - Likasi

1. Les droits garantis par les articles 12 et 13 de la Constitution à **Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus** et son colistier **Monsieur MALONGO BILAMBA Guy Richard** ont été gravement méconnus ; les félicite d'avoir contesté la décision discriminatoire de la CENI devant la Cour D'Appel de Kinshasa/Gombe; recommande vivement à la Justice d'annuler la décision de la CENI et réhabiliter **Monsieur KASONGO DIDO Déo Datus et son Colistier Monsieur MALONGO BILAMBA Guy Richard**, pour leur permettre de concourir, à armes égales, avec les autres candidats provisoirement retenus par la CENI.

Pour toute information supplémentaire, contactez :
Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ
Téléphone : + 243 81 404 36 41
Email : acajasbl@yahoo.fr; info@acajrdc.org

